

M.R.C. DE MARIA-CHAPDELAINÉ

MUNICIPALITÉ D'ALBANÉL

2020-04-06

PROCÈS-VERBAL DU 6 AVRIL 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'AlbanéL tenue à huis clos par voie de visioconférence, le lundi 6 avril 2020 à 19 h 30, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents à la visioconférence :

Mmes Édith Pouliot, conseillère
Isabelle Thibeault, conseillère
MM. Tommy Laliberté, conseiller
Stéphane Bonneau, conseiller
Dave Plourde, conseiller
Jason Turner, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance par visioconférence : la directrice générale/secrétaire-trésorière.

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Madame Stéphanie Marceau fait fonction de secrétaire-trésorière.

20-074

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public, et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020
5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1 Acceptation de la liste des comptes de mars 2020
 - 5.2 Rapport des revenus de mars 2020
 - 5.3 Pandémie Covid-19 – Suspension des montants de pénalité sur les taxes municipales
 - 5.4 Adoption du Règlement d'emprunt parapluie n° 20-251 décrétant une dépense et un emprunt de 250 000 \$ pour diverses dépenses en immobilisations
 - 5.5 Avis de motion – Adoption du Règlement d'amendement n° 20-252 modifiant le Règlement d'emprunt n° 18-237 afin de modifier les clauses de taxation et de tarification
 - 5.6 Dépôt et présentation du projet de Règlement d'amendement n° 20-252 modifiant le Règlement d'emprunt n° 18-237 afin de modifier les clauses de taxation et de tarification
 - 5.7 Avis de motion – Adoption du Règlement d'amendement n° 20-254 modifiant le Règlement de taxation n° 20-248
 - 5.8 Dépôt et présentation du projet de Règlement d'amendement n° 20-254 modifiant le Règlement de taxation n° 20-248
 - 5.9 Avis de motion – Adoption du Règlement d'emprunt n° 20-255 pour l'étude hydrogéologique pour l'alimentation en eau potable du secteur Coteau-Marcil
 - 5.10 Dépôt et présentation du projet de Règlement d'emprunt n° 20-255 pour l'étude hydrogéologique pour l'alimentation en eau potable du secteur Coteau-Marcil
6. **TRANSPORTS**
 - 6.1 Abat-poussière – Autorisation d'appel d'offres
 - 6.2 MTQ – Entente de collaboration

- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 7.1** Pompacktion – Acceptation de la soumission pour l’achat et l’installation d’un panneau de dosage à la station de production d’eau potable au Coteau-Marcil
 - 7.2** Englobe Corp. – Offre de services pour l’aménagement et le suivi piézométriques sur la rue Pelchat
- 8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1** Rapport de l’inspecteur en bâtiment de mars 2020
 - 8.2** Offre d’achat – Présentation d’une offre à monsieur Ghislain St-Pierre
 - 8.3** Adoption du Règlement d’amendement n° 20-250 modifiant le Règlement de zonage n° 11-158 afin de permettre certains usages d’habitation en zone C08
 - 8.4** Offre d’achat de monsieur Martin Doucet pour un terrain situé rue Tremblay
- 9. LOISIRS ET CULTURE**
 - 9.1** Fonds de la ruralité – Priorisation des projets pour 2020 et autorisation du versement des subventions accordées
 - 9.2** Camping municipal d’Albanel – Autorisation de signature de la demande d’attestation de classification
 - 9.3** Camping municipal d’Albanel – Acceptation des modifications au document Politique et règlements du Camping municipal
 - 9.4** Centre communautaire et Camping municipal – Acceptation de la grille salariale des employés
- 10. DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS**
- 11. RÉOLUTIONS**
 - 11.1** Autorisation pour la signature de l’entente relative à l’établissement d’un plan d’entraide intermunicipale en matière de sécurité civile
 - 11.2** Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT – Autorisation de signature de la nouvelle entente
 - 11.3** Centre communautaire – Acceptation de l’assurance du local des Chevaliers de Colomb
- 12. FORMATIONS**
- 13. INFORMATION**
- 14. INVITATIONS**
- 15. CORRESPONDANCE**
- 16. SUIVI DES COMITÉS**
- 17. AUTRES SUJETS**
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

20-075

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
 APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d’Albanel accepte l’ordre du jour tel que présenté aux membres du conseil en laissant l’ordre du jour ouvert à d’autres sujets.

20-076

3. EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel décrète l'exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020.

20-077

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020 tel que présenté aux membres du conseil.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJÉTÉES

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **216 269,44 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

Stéphanie Marceau, CPA, CA
Directrice générale

5. ADMINISTRATION

20-078

5.1 ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES DE MARS 2020

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel approuve les listes des comptes payés et des comptes à payer pour le mois de mars 2020 telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	71 851,63 \$
Comptes payés	89 757,38 \$
Salaires nets et REER de mars 2020	54 660,43 \$
Total :	216 269,44 \$

5.2 RAPPORT DES REVENUS DE MARS 2020

Le rapport des revenus pour le mois de mars 2020, d'une somme de **415 065,54 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par la directrice générale.

20-079

5.3 PANDÉMIE COVID-19 – SUSPENSION DES MONTANTS DE PÉNALITÉ SUR LES TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT les mesures préventives instaurées afin de protéger la population en raison de la pandémie mondiale de la Covid-19 qui décrètent la fermeture de tous les services jugés non essentiels;

CONSIDÉRANT QU'une grande partie de nos citoyennes et citoyens se retrouvent de ce fait sans emploi pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité a à cœur de venir en aide à la population afin d'alléger son fardeau financier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel fixe à 0 % le taux d'intérêts et pénalité pour les versements de taxes effectués après les dates de versements prévus.

Le conseil détermine que cette suspension soit autorisée pour la période s'échelonnant du 12 mars au 14 septembre 2020 inclusivement.

L'exemption d'intérêts et pénalité ne s'applique pas aux arrérages de taxes antérieurs à l'année financière 2020. Les montants de taxes dus en 2019 ne seront pas supprimés.

20-080

5.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT PARAPLUIE N° 20-251 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 250 000 \$ POUR DIVERSES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel désire effectuer des dépenses en immobilisations;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE la dépense est évaluée à 250 000 \$ et que les fonds généraux sont insuffisants pour payer la totalité des immobilisations;

ATTENDU QUE la Municipalité juge à propos d'adopter un règlement d'emprunt pour se procurer la somme de 250 000 \$ nécessaire à l'acquisition des immobilisations;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 2 mars 2020;

ATTENDU QUE le projet de ce règlement a été présenté et déposé lors de cette même séance, soit le 2 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le Règlement d'emprunt parapluie n° 20-251 décrétant une dépense et un emprunt de 250 000 \$ pour diverses dépenses en immobilisations.

5.5 AVIS DE MOTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT D'AMENDEMENT N° 20-252 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 18-237 AFIN DE MODIFIER LES CLAUSES DE TAXATION ET DE TARIFICATION

Un avis de motion est, par la présente, donné par Tommy Laliberté, conseiller, à savoir que, lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, il proposera l'adoption du Règlement n° 20-252, **avec absence de lecture**, modifiant le Règlement d'emprunt n° 18-237 afin de modifier les clauses de taxation et de tarification.

5.6 DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT N° 20-252 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 18-237 AFIN DE MODIFIER LES CLAUSES DE TAXATION ET DE TARIFICATION

Monsieur Tommy Laliberté, conseiller, dépose au conseil et présente à l'assemblée le projet de Règlement d'amendement n° 20-252 modifiant le Règlement d'emprunt n° 18-237 afin de modifier les clauses de taxation et de tarification.

Le règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure. Il mentionne également que le règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

5.7 AVIS DE MOTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT D'AMENDEMENT N° 20-254 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TAXATION N° 20-248

Un avis de motion est, par la présente, donné par Dave Plourde, conseiller, à savoir que, lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, il proposera l'adoption du Règlement n° 20-254, **avec absence de lecture**, modifiant le Règlement de taxation n° 20-248.

5.8 DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT N° 20-254 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TAXATION N° 20-248

Monsieur Dave Plourde, conseiller, dépose au conseil et présente à l'assemblée le projet de Règlement d'amendement n° 20-254 modifiant le Règlement de taxation n° 20-248.

Le règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure. Il mentionne également que le règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

5.9 AVIS DE MOTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 20-255 POUR L'ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU SECTEUR COTEAU-MARCIL

Un avis de motion est, par la présente, donné par Édith Pouliot, conseillère, à savoir que, lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, elle proposera l'adoption du Règlement d'emprunt n° 20-255, **avec absence de lecture**, pour l'étude hydrogéologique pour l'alimentation en eau potable du secteur Coteau-Marcil.

5.10 DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 20-255 POUR L'ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU SECTEUR COTEAU-MARCIL

Madame Édith Pouliot, conseillère, dépose au conseil et présente à l'assemblée le projet de Règlement d'emprunt n° 20-255 pour l'étude hydrogéologique pour l'alimentation en eau potable du secteur Coteau-Marcil.

Le règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure. Elle mentionne également que le règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

6. TRANSPORTS

20-081

6.1 ABAT-POUSSIÈRE – AUTORISATION DE NÉGOCIER DE GRÉ À GRÉ

ATTENDU QUE la compagnie SOMAVRAC a obtenu le contrat d'épandage d'abat-poussière depuis plusieurs années en offrant les meilleurs prix en appel d'offres et en assurant une qualité satisfaisante;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint aux travaux publics souhaite négocier de gré à gré avec SOMAVRAC pour l'épandage d'abat-poussière pour la saison 2020;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint, par l'entremise de la directrice générale, présentera aux membres du conseil le prix obtenu lors de la négociation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le directeur général adjoint aux travaux publics à négocier de gré à gré avec l'entreprise SOMAVRAC pour l'épandage d'abat-poussière pour la saison 2020.

20-082

6.2 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) – ENTENTE DE COLLABORATION

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection des infrastructures prévus par la Municipalité sont situés sur la route 169;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec prévoit le réaménagement du corridor routier et la mise aux normes des accès sur cette route;

CONSIDÉRANT QUE les travaux pourraient être réalisés dans un seul appel d'offres afin de réduire leurs impacts sur les usagers de la route;

CONSIDÉRANT QUE le projet pourrait faire l'objet d'une entente de répartition des coûts entre la Municipalité d'Albanel et le ministère des Transports du Québec.

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise madame Stéphanie Marceau, directrice générale, et monsieur Patrice Perreault, directeur général adjoint aux travaux publics, à négocier avec le ministère des Transports une entente de partage des coûts des travaux de réfection des infrastructures et du réaménagement du corridor routier dans la zone urbaine d'Albanel sur la route 169.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

20-083

7.1 POMPACTION – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN PANNEAU DE DOSAGE À LA STATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU COTEAU-MARCIL

ATTENDU QUE la station d'eau potable du Coteau-Marcil ne possède pas l'équipement nécessaire à une gestion de la qualité de l'eau optimale et répondant aux normes, l'installation de la station de production d'eau potable doit être remplacée;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de l'entreprise Pompaaction pour un panneau de dosage DcPac;

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'achat d'un panneau de dosage DcPac pour la station de production d'eau potable du Coteau-Marcil à l'entreprise Pompacktion au coût suivant :

Panneau de dosage – Station d'eau potable.....7 906,60 \$

20-084

7.2 ENGLOBE CORP. – OFFRE DE SERVICES POUR L'AMÉNAGEMENT ET LE SUIVI PIÉZOMÉTRIQUES SUR LA RUE PELCHAT

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite mettre en place une rue permettant l'implantation de commerces et d'industries légères en prolongement de la rue Pelchat;

ATTENDU QUE la Municipalité a accordé à la firme Norda Stelo le mandat d'expertise afin de mettre à jour le concept de développement préparé en 2015 et de préparer des plans d'ingénierie préliminaire;

ATTENDU QUE l'entreprise Englobe Corp. a fait parvenir une offre de services pour l'aménagement et le suivi piézométriques rue Pelchat en vue dudit projet, pour un montant approximatif de 7 225 \$;

ATTENDU QUE la firme Norda Stelo nous recommande d'accepter la proposition d'Englobe Corp. qui répond bien au programme de travail proposé;

ATTENDU QUE le mandat pourrait être annulé si la Municipalité, en raison de la situation liée au Covid-19, se trouvait dans l'obligation de ne pas procéder aux travaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte l'offre de services de l'entreprise Englobe Corp. pour l'aménagement et le suivi piézométriques sur la rue Pelchat pour un montant approximatif de 7 225 \$.

Le conseil municipal se réserve le droit d'annuler le mandat accordé, et ce, sans frais, advenant l'aggravation de la situation liée au Covid-19 et que le conseil ne puisse pas procéder aux travaux.

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise la directrice générale à signer tout document inhérent à la convention de prestation de services avec l'entreprise Englobe Corp.

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT DE MARS 2020

Le secrétaire-trésorier fait la lecture du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de mars 2020, soit :

Nature des demandes	Nombre	Total \$
Permis de construction (résidentiel)	2	390 000 \$
Permis de construction (autre)	1	1 065 000 \$
Permis de rénovation	6	56 500 \$
Permis de lotissement	1	
Permis de coupe de bois	3	
Permis de transport de bâtiments	1	
Demande de dérogation mineure	1	

20-085

8.2 OFFRE D'ACHAT – PRÉSENTATION D'UNE OFFRE À MONSIEUR GHISLAIN ST-PIERRE

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel présente une offre d'achat à monsieur Ghislain St-Pierre pour des terrains situés dans la municipalité d'Albanel, rue Industrielle Nord, connus comme étant le prolongement du parc de maisons mobiles ayant approximativement 100 300 pieds carrés dont la superficie totale sera déterminée par un arpenteur géomètre.

Le prix d'achat offert est de 0,50 \$ le pied carré, sans bâtisse dessus érigée, soit une somme de 50 150 \$ plus taxes, soit : T.P.S. (5 %) 2 507,50 \$, T.V.Q. (9,975 %) 5 002,46 \$, pour un montant total de 57 659,96 \$, payable comptant, lors de la signature du contrat notarié de vente, à intervenir après acceptation de cette offre par monsieur Ghislain St-Pierre.

Le conseil autorise madame Francine Chiasson, mairesse, et madame Stéphanie Marceau, directrice générale, à signer tout document se rapportant à cet achat et à en effectuer le paiement.

20-086

8.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'AMENDMENT N° 20-250 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 11-158 AFIN DE PERMETTRE CERTAINS USAGES D'HABITATION EN ZONE C08

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel est régie par le *Code municipal du Québec* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité d'Albanel est entré en vigueur le 28 septembre 2011;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Albanel a le pouvoir, en vertu des articles 113 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), d'amender son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement de zonage reconnaît de plein droit les usages résidentiels en bordure de la route 169 qui existaient avant l'entrée en vigueur du règlement de zonage;

ATTENDU QU'un usage autorisé peut évoluer dans le temps et qu'ainsi, un usage résidentiel reconnu pourrait changer sans devenir dérogatoire, notamment pour une transformation d'une résidence pour personnes âgées en une habitation multifamiliale ou lors d'une réduction du nombre de logements d'un bâtiment;

ATTENDU QUE l'objectif est de permettre l'évolution, sans augmenter l'intensité de la présence résidentielle en bordure de la route 169, tel qu'exigé par le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Maria-Chapdelaine;

ATTENDU QUE le conseil municipal a jugé bon de clarifier le règlement de zonage;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1);

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), une consultation publique portant sur le projet de règlement sera tenue;

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions applicables de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), le présent règlement est soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs et au document complémentaire du schéma de la MRC de Maria-Chapdelaine;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le Règlement d'amendement n° 20-250 modifiant le Règlement de zonage n° 11-158 afin de permettre certains usages d'habitation en zone C08.

20-087

8.4 OFFRE D'ACHAT DE MONSIEUR MARTIN DOUCET POUR UN TERRAIN SITUÉ RUE TREMBLAY

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte l'offre d'achat de monsieur Martin Doucet pour un terrain situé sur la rue Tremblay dans la municipalité d'Albanel, connu et désigné comme étant le lot 5 157 307 du cadastre du Québec et ayant une superficie de 877,9 mètres carrés.

Le prix de vente de l'immeuble est de 3,552 \$ le mètre carré (0,33 \$ le pied carré), sans bâtisse dessus érigée, soit une somme de 3 118,30 \$ plus un montant de 2 000 \$ en compensation pour les infrastructures, pour un total de 5 118,30 \$ plus taxes, soit : T.P.S. (5 %) 255,92 \$, T.V.Q. (9,975 %) 510,55 \$, pour un montant total de 5 884,77 \$, payable comptant, lors de la signature du contrat notarié de vente, à intervenir après acceptation de cette offre par la Municipalité, dans les 90 jours prochains.

Le conseil municipal autorise la directrice générale ainsi que la mairesse à signer l'acte de vente, à recevoir le paiement et à en donner quittance.

9. LOISIRS ET CULTURE

20-088

9.1 FONDS DE LA RURALITÉ – PRIORISATION DES PROJETS POUR 2020 ET AUTORISATION DU VERSEMENT DES SUBVENTIONS ACCORDÉES

ATTENDU QUE plusieurs projets sont présentés au Fonds de la ruralité chaque année;

ATTENDU QUE les organismes recevront 50 % de la somme accordée après le dépôt de leur demande officielle et l'autre 50 % à la suite de la remise du rapport final et des factures de leur projet;

ATTENDU QUE le rôle de la Municipalité est d'octroyer lesdits montants aux différents organismes dont les projets ont été sélectionnés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel octroie les montants demandés pour les projets suivants :

ORGANISMES	PROJET	MONTANT
Conseil de la fabrique	Revitalisation du cimetière	2 000 \$
Municipalité – Bibliothèque Denis-Lebrun	Aménagement d'un coin 8-12 ans	2 250 \$
Municipalité d'Albanel	Fête de la famille	2 000 \$
Municipalité d'Albanel	Coffre à jouets	3 000 \$
Total (sur 12 200 \$) :		9 250 \$

Le conseil municipal autorise, après approbation de la coordonnatrice des loisirs, le versement des subventions en versant, pour chaque projet, 50 % de la somme accordée après le dépôt de leur demande officielle et l'autre 50 % à la suite de la remise du rapport final et des factures de leur projet.

20-089

9.2 CAMPING MUNICIPAL D'ALBANEL – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA DEMANDE D'ATTESTATION DE CLASSIFICATION

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise madame Stéphanie Marceau, directrice générale, et madame Francine Chiasson, mairesse, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Albanel, la demande d'attestation de classification requise par la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* pour le Camping municipal d'Albanel.

9.3 CAMPING MUNICIPAL D'ALBANEL – ACCEPTATION DES MODIFICATIONS AU DOCUMENT POLITIQUE ET RÈGLEMENTS DU CAMPING MUNICIPAL

Le conseil de la municipalité d'Albanel reporte ce point à une séance ultérieure.

20-090

9.4 CENTRE COMMUNAUTAIRE ET CAMPING MUNICIPAL – ACCEPTATION DE LA NOUVELLE GRILLE SALARIALE DES EMPLOYÉS

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel a adopté une grille salariale sommaire pour ses employés saisonniers non syndiqués dans la résolution n° 19-144, adoptée lors de la séance ordinaire du 3 juin 2019;

ATTENDU QUE des modifications y ont été apportées afin d'y préciser le taux d'augmentation annuel selon l'échelon, et ce, jusqu'en 2023;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte les modifications apportées à la grille salariale des employés saisonniers telles que présentées aux membres du conseil.

Le document sera ajouté aux livres des annexes.

10. DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS

11. RÉSOLUTIONS

20-091

11.1 AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ENTRAIDE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il est entré en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU les dispositions de l'article 194 de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, chapitre S-2.3) : « Avant l'entrée en vigueur du premier schéma de sécurité civile qui la lie, toute municipalité locale doit s'assurer que sont en vigueur sur son territoire, et consignés dans un plan de sécurité civile, des procédures d'alerte et de mobilisation ainsi que des moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre que peut déterminer le ministre par règlement. »;

ATTENDU QU'un sinistre peut être d'une telle ampleur qu'il sera nécessaire de recourir aux ressources des municipalités voisines;

ATTENDU QUE l'une des actions recommandées par le ministère de la Sécurité publique afin de répondre aux moyens minimaux pour protéger la sécurité de la population de la municipalité est celle de signer une entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile;

ATTENDU QUE la majorité des municipalités membres de la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT et la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide lié au processus de sécurité civile;

ATTENDU le projet d'entente d'entraide déposé à la réunion;

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise la mairesse et la directrice générale à signer l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile.

20-092

11.2 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE GEANT – AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA NOUVELLE ENTENTE

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un service de sécurité incendie et créant une régie intermunicipale appelée « Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT », approuvée le 3 août 2005 par décret du ministre des Affaires municipales et des Régions, laquelle entente a été modifiée par les parties le 13 décembre 2017, de sorte que ledit décret a été modifié le 22 mars 2018 (ci-après : « entente initiale »);

CONSIDÉRANT QUE l'entente initiale prend fin le 3 août 2020, mais que les municipalités parties à cette entente, incluant la Municipalité d'Albanel, souhaitent maintenir cette régie et convenir de nouvelles modalités, dont l'ajout d'objets liés au partage de ressources humaines et matériels, ainsi que le changement de son nom;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise la mairesse et la directrice générale à signer l'entente intermunicipale visant le maintien de la régie intermunicipale GEANT et l'attribution de nouveaux objets.

20-093

11.3 CENTRE COMMUNAUTAIRE – ACCEPTATION DE L'ASSURANCE DU LOCAL DES CHEVALIERS DE COLOMB

CONSIDÉRANT QUE l'organisme des Chevaliers de Colomb est un OSBL de la municipalité d'Albanel louant un local au sous-sol du Centre communautaire qui est la propriété de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les Chevaliers de Colomb ont acheminé une demande au conseil municipal pour que la Municipalité prenne en charge l'assurance du local à même sa police d'assurance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte de prendre en charge l'assurance du local des Chevaliers de Colomb et de l'incorporer à l'assurance de la municipalité moyennant le remboursement du montant de la prime correspondant audit local par les Chevaliers de Colomb.

12. FORMATIONS

- 12.1** Monsieur Dave Plourde, conseiller, propose de profiter de la situation actuelle afin d'offrir la possibilité aux employés municipaux de suivre une formation en ligne.

13. INFORMATION

14. INVITATIONS

15. CORRESPONDANCE

16. SUIVI DES COMITÉS

Les élus municipaux informent de différents comités auxquels ils ont assisté depuis la dernière séance. Les sujets discutés portent sur :

- Demande de la Villa de la Gaïeté pour de l'aide parce que la vente de son entreprise est retardée. Il est proposé de lui conseiller de s'adresser à la MRC et à la SADC;
- Demande d'une publication par la Municipalité des règles à respecter concernant les drones qui survolent les maisons de la municipalité.

17. AUTRES SUJETS

- 17.1** Demande de rappel des mesures de sécurité pour la Covid-19 dans le journal municipal.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance se tenant à huis clos par visioconférence et en raison du fait qu'aucune question n'a été envoyée au conseil par voie électronique, aucune question ne fut posée.

20-094

19. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE

QUE la séance soit levée à 20 h 36.

Fait et passé à Albanel en ce sixième jour d'avril 2020.

FRANCINE CHIASSON, mairesse

STÉPHANIE MARCEAU, CPA, CA, directrice générale